

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026**

**Délibération n° 2026/624**

**Objet : Compte financier unique 2025 du budget principal**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 7    Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

**Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Recettes</i>	3 629 899,56 €	1 071 356,91 €
<i>Report positif au 31/12/2024</i>	6 282 119,11 €	-
<b>Total Recettes</b>	<b>9 912 018,67 €</b>	<b>1 071 356,91 €</b>
<i>Dépenses</i>	1 595 999,05 €	1 373 908,52 €
<i>Report négatif au 31/12/2024</i>	-	863 351,52
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 595 999,05 €</b>	<b>2 237 260,04 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>8 316 019,62 €</b>	<b>-1 165 903,13 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le Président du Syndicat Mixte s'étant retiré de l'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le comité syndical :

- ☞ **Prend acte** de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- ☞ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- ☞ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ☞ **Approuve** le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS

**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : CFU 2025 du Budget principal

## SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

### Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026

#### Délibération n° 2026/625

#### **Objet : Affectation des résultats 2025 du budget principal**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

#### **Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

#### **Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<i>Recettes</i>	3 629 899,56 €	1 071 356,91 €
<i>Report positif au 31/12/2024</i>	6 282 119,11 €	-
<b>Total Recettes</b>	<b>9 912 018,67 €</b>	<b>1 071 356,91 €</b>
<i>Dépenses</i>	1 595 999,05 €	1 373 908,52 €
<i>Report négatif au 31/12/2024</i>	-	863 351,52
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 595 999,05 €</b>	<b>2 237 260,04 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>8 316 019,62 €</b>	<b>-1 165 903,13 €</b>

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le CFU 2025 du budget principal d'INSPIRA fait apparaître :

- un résultat positif en section de fonctionnement de 8 316 019,62 € qu'il est proposé d'affecter comme suit :
  - o 1 150 893,13 € au compte 1068 au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
  - o 7 165 126,49 €, soit le solde du résultat en section de fonctionnement, reportés en section de fonctionnement au compte R002 - Excédent de fonctionnement reporté
- un résultat négatif en section d'investissement de -1 165 903,13 € qu'il est proposé d'affecter en totalité au compte D001 – Déficit d'investissement reporté

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le comité syndical :

☞ **Approuve** la proposition d'affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget principal et autorise le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS



**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : CFU 2025 du Budget principal

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026**

**Délibération n° 2026/626**

**Objet : Budget primitif 2026 et fongibilité des crédits du budget principal**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

**Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

# Budget primitif 2026 du budget principal

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 038-200019297-20260331-2026\_626-DE



Section de fonctionnement		BP 2026	Section d'investissement		BP 2026
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement (y compris reports)</b>		<b>7 559 626,49 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'investissement (y compris reports)</b>		<b>4 035 893,13 €</b>
<i>Dont atténuation de charges</i>		500,00 €	<i>Virement en provenance de la section de fonctionnement</i>		2 000 000,00 €
<i>Dont produits des services</i>		10 000,00 €	<i>Dont affectation en réserve (1068)</i>		1 150 893,13 €
<i>Dont dotations et participations</i>		380 000,00 €	<i>Dont FCTVA</i>		45 000,00 €
<i>Dont autres produits de gestion courante</i>		4 000,00 €	<i>Dont subventions d'investissement</i>		630 000,00 €
<i>Dont produits exceptionnels</i>		0,00 €	<i>Dont emprunts</i>		0,00 €
<i>Dont flux d'ordre - Amortissement des subventions</i>		0,00 €	<i>Dont autres immobilisations financières</i>		0,00 €
<i>Dont excédent de fonctionnement reporté</i>		7 165 126,49 €	<i>Dont flux d'ordre - Dotations aux amortissements</i>		210 000,00 €
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement (y compris reports)</b>		<b>3 629 500,00 €</b>	<b>TOTAL Dépenses d'investissement (y compris reports)</b>		<b>2 852 903,13 €</b>
<i>Dont charges à caractère général</i>		540 000,00 €	<i>Dont remboursements d'emprunts</i>		0,00 €
<i>Dont charges de personnel</i>		440 000,00 €	<i>Dont immobilisations incorporelles</i>		55 000,00 €
<i>Dont autres charges de gestion courante</i>		439 000,00 €	<i>Dont subventions d'équipements versées</i>		572 000,00 €
<i>Dont charges financières</i>		0,00 €	<i>Dont immobilisations corporelles</i>		60 000,00 €
<i>Dont charges exceptionnelles</i>		500,00 €	<i>Dont immobilisations en cours</i>		0,00 €
<i>Dont flux d'ordre - Dotations aux amortissements</i>		210 000,00 €	<i>Dont subventions d'investissement</i>		0,00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement</i>		2 000 000,00 €	<i>Dont participations et créances rattachées</i>		0,00 €
<b>Solde de fonctionnement yc reports</b>		<b>3 930 126,49 €</b>	<b>Solde d'investissement yc reports</b>		<b>1 182 990,00 €</b>

Le budget proposé pour 2026 traduit une volonté d'anticipation et de structuration : les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal sont présentées en suréquilibre, conformément aux articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT, afin de garantir une capacité d'action en phase avec les pics d'investissement à venir tout en assurant la soutenabilité des contributions des membres sur la durée.

Le comité syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 mars 2026,
- Considérant le projet de budget primitif 2026,
- Considérant le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte autorisant le conseil syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical :

➤ **Approuve** le projet de budget 2026 du budget principal du Syndicat INSPIRA ci-joint (Annexe 1) et vote les crédits qui y sont inscrits.

➤ **Autorise, Monsieur le Président**, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

➤ **Autorise, Monsieur le Président**, à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS

**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : Budget primitif 2026 du budget principal

## SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

### Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026

#### Délibération n° 2026/627

#### **Objet : Compte financier unique 2025 du budget annexe ZAC**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 7    Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

#### **Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

#### **Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET ANNEXE ZAC - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<i>Recettes</i>	-	-
<i>Report positif au 31/12/2024</i>	4 119 913,06 €	-
<b>Total Recettes</b>	<b>4 119 913,06 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Dépenses</i>	5 709,32 €	-
<i>Report négatif au 31/12/2024</i>	-	2 398 381,21 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 709,32 €</b>	<b>2 398 381,21 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>4 114 203,74 €</b>	<b>-2 398 381,21€</b>

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAC,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

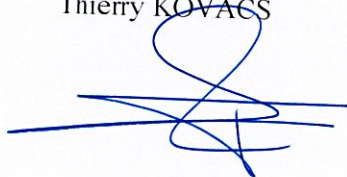
Le Président du Syndicat Mixte s'étant retiré de l'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le comité syndical :

- **Prend acte** de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le compte financier unique du budget annexe ZAC pour l'année 2025.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS



**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : CFU 2025 du Budget annexe ZAC

## SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

### Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026

#### Délibération n° 2026/628

**Objet : Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZAC**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

#### **Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

#### **Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer

**BUDGET ANNEXE ZAC - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<i>Recettes</i>	-	-
<i>Report positif au 31/12/2024</i>	4 119 913,06 €	-
<b>Total Recettes</b>	<b>4 119 913,06 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Dépenses</i>	5 709,32 €	-
<i>Report négatif au 31/12/2024</i>	-	2 398 381,21 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>5 709,32 €</b>	<b>2 398 381,21 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>4 114 203,74 €</b>	<b>-2 398 381,21€</b>

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le CFU 2025 du budget annexe ZAC d'INSPIRA fait apparaître :

- un résultat positif en section de fonctionnement de 4 114 203,74 € qu'il est proposé d'affecter en totalité en section de fonctionnement au compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté.
- un résultat négatif en section d'investissement de -2 398 381,21 € qu'il est proposé d'affecter en totalité au compte D001 – Déficit d'investissement reporté

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le comité syndical :

➤ **Approuve** la proposition d'affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe ZAC et autorise le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS



**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : CFU 2025 du Budget annexe ZAC

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026**

**Délibération n° 2026/629**

**Objet : Budget primitif 2026 du budget annexe ZAC**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

**Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

**Budget primitif 2026 du budget annexe**

Section de fonctionnement		BP 2026	Section d'investissement		BP 2026
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement (y compris reports)</b>		<b>8 450 878,47 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'investissement (y compris reports)</b>		<b>6 735 055,94 €</b>
Dont atténuation de charges		0,00 €	Virement en provenance de la section de fonctionnement		2 403 381,21 €
Dont flux d'ordre - Amortissement des subventions et variations stocks terrains		4 336 674,73 €	Dont autres immobilisations financières		0,00 €
Dont excédent de fonctionnement reporté		4 114 203,74 €	Dont flux d'ordre - Dotations aux amortissements et variations stocks terrains		4 331 674,73 €
Dont excédent de fonctionnement reporté		4 114 203,74 €	Dont excédent d'investissement reporté		0,00 €
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement (y compris reports)</b>		<b>6 755 055,94 €</b>	<b>TOTAL Dépenses d'investissement (y compris reports)</b>		<b>6 735 055,94 €</b>
Dont charges à caractère général		20 000,00 €	Dont subventions d'investissement		0,00 €
Dont flux d'ordre - Dotations aux amortissements et variations stocks terrains		4 331 674,73 €	Dont flux d'ordre - Amortissement des subventions et variations stocks terrains		4 336 674,73 €
Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement		2 403 381,21 €	Dont déficit d'investissement reporté		2 398 381,21 €
<b>Solde de fonctionnement yc reports</b>		<b>1 695 822,53 €</b>	<b>Solde d'investissement yc reports</b>		<b>0,00 €</b>

Le budget proposé pour 2026 traduit une volonté d'anticipation et de structuration : la section de fonctionnement du budget annexe ZAC est présentée en suréquilibre, conformément aux articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT, afin de garantir une capacité d'action.

Le comité syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 mars 2026,
- Considérant le projet de budget primitif 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical :

➔ **Approuve** le projet de budget 2026 du budget annexe ZAC du Syndicat INSPIRA ci-joint (Annexe 1), vote les crédits qui y sont inscrits et les suréquilibres proposés.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS

**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : Budget primitif 2026 du budget annexe ZAC

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026**

**Délibération n° 2026/630**

**Objet : Compte financier unique 2025 du budget annexe de la Régie Service n°1 « gestion du parking »**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 7    Pour : 7    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

**Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE SERVICE N° 1 « GESTION DU PARKING » - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Recettes	78 347,76 €	24 096,79 €
<i>Report positif au 31/12/2024</i>	17 571,24 €	74 491,44 €
<b>Total Recettes</b>	<b>95 919,00 €</b>	<b>98 588,23 €</b>
Dépenses	67 108,59 €	-
<i>Report négatif au 31/12/2024</i>	-	-
<b>Total Dépenses</b>	<b>67 108,59 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>28 810,41 €</b>	<b>98 588,23 €</b>

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la régie de service n°1,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de service n°1 en date du 31/03/2026,

Le Président du Syndicat Mixte s'étant retiré de l'assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le comité syndical :

- **Prend acte** de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le compte financier unique du budget annexe de la Régie Service n°1 « gestion du parking » d'INSPIRA pour l'année 2025.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS



**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : CFU 2025 du Budget annexe de la régie de service n°1

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026**

**Délibération n° 2026/631**

**Objet : Affectation des résultats 2025 du budget annexe de la Régie Service n°1 « gestion du parking »**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

**Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique pour l'année 2025, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE SERVICE N° 1 « GESTION DU PARKING » - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	78 347,76 €	24 096,79 €
<i>Report positif au 31/12/2024</i>	17 571,24 €	74 491,44 €
<b>Total Recettes</b>	<b>95 919,00 €</b>	<b>98 588,23 €</b>
Dépenses	67 108,59 €	-
<i>Report négatif au 31/12/2024</i>	-	-
<b>Total Dépenses</b>	<b>67 108,59 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>28 810,41 €</b>	<b>98 588,23 €</b>

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le CFU 2025 du budget annexe de la Régie Service n°1 « gestion du parking » d'INSPIRA fait apparaître :


- un résultat positif en section de fonctionnement de 28 810,41 € qu'il est proposé d'affecter en intégralité en section de fonctionnement au compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté,
- un résultat positif en section d'investissement de 98 588,23 € qu'il est proposé d'affecter en totalité en section d'investissement au compte R001 – Excédent d'investissement reporté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, le comité syndical :

➤ **Approuve** la proposition d'affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe de la régie de service n°1 et autorise le Président à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS



**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : CFU 2025 du Budget annexe de la régie de service n°1

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE  
DE SALAISE-SABLONS**

**Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026**

**Délibération n° 2026/632**

**Objet : Budget primitif 2026 - budget annexe de la régie des services industriels et commerciaux d'INSPIRA – Service n° 1 Parking mutualisé Nord**

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

**Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

**Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

**Budget primitif 2026 du budget annexe de la régie de service n°1**

Section de fonctionnement		BP 2026	Section d'investissement		BP 2026
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement (y compris reports)</b>		<b>104 860,41 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'investissement (y compris reports)</b>		<b>148 348,64 €</b>
	<i>Dont atténuation de charges</i>	0,00 €	<i>Virement en provenance de la section de fonctionnement</i>		11 260,41 €
	<i>Dont produits des services</i>	76 050,00 €	<i>Dont affectation en réserve (1068)</i>		0,00 €
	<i>Dont autres produits de gestion courante</i>	0,00 €	<i>Dont subvention d'investissement</i>		0,00 €
	<i>Dont produits spécifiques</i>	0,00 €	<i>Dont emprunts et dettes assimilées</i>		8 500,00 €
	<i>Dont flux d'ordre - Amortissement des subventions</i>	0,00 €	<i>Dont autres immobilisations financières</i>		0,00 €
	<i>Dont excédent de fonctionnement reporté</i>	28 810,41 €	<i>Dont flux d'ordre - Dotations aux amortissements</i>		30 000,00 €
			<i>Dont excédent d'investissement reporté</i>		98 588,23 €
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement (y compris reports)</b>		<b>104 860,41 €</b>	<b>TOTAL Dépenses d'investissement (y compris reports)</b>		<b>148 348,64 €</b>
	<i>Dont charges à caractère général</i>	63 600,00 €	<i>Dont subventions d'investissement</i>		0,00 €
	<i>Dont charges de personnel</i>	0,00 €	<i>Dont immobilisations incorporelles</i>		0,00 €
	<i>Dont autres charges de gestion courante</i>	0,00 €	<i>Dont emprunts et dettes assimilées</i>		8 500,00 €
	<i>Dont charges financières</i>	0,00 €	<i>Dont immobilisations corporelles</i>		139 848,64 €
	<i>Dont charges spécifiques</i>	0,00 €	<i>Dont immobilisations corporelles en cours</i>		0,00 €
	<i>Dont flux d'ordre - Dotations aux amortissements</i>	30 000,00 €	<i>Dont participations et créances rattachées</i>		0,00 €
	<i>Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement</i>	11 260,41 €	<i>Dont autres immobilisations financières</i>		0,00 €
<b>Solde de fonctionnement yc reports</b>		<b>0,00 €</b>	<b>Solde d'investissement yc reports</b>		<b>0,00 €</b>

Le comité syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 11 mars 2026,
- Considérant le projet de budget primitif 2026,
- Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de service n°1 en date du 31/03/2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical :

➤ **Approuve** le projet de budget 2026 du budget annexe de la régie de service n°1 du Syndicat mixte ci-joint (Annexe 1) et vote les crédits qui y sont inscrits.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Thierry KOVACS



**Pièce jointe :**

- ANNEXE 1 : Budget primitif 2026 du budget annexe de la régie de service n°1

## SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS

### Délibération du Comité Syndical du 31 mars 2026

#### Délibération n° 2026/633

#### Objet : Contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte – Année 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 9h20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons, régulièrement convoqué le 17/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à Salaise-sur-Sanne, sous la présidence de Thierry KOVACS, Président.

Membres en exercice : 9 titulaires, 9 suppléants

Présents : 8    Votants : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

Nombre de pouvoirs : 0

#### **Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHÔNE :**

Membres présents : M. Gilles VIAL, M. Laurent TEIL, M. Robert DURANTON, M. Claude LHERMET (suppléant de M. MALATRAIT)

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Jean-Charles MALATRAIT

#### **Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES :**

Membres présents : M. Thierry KOVACS, Mme Michèle CEDRIN, M. Julien VUILLEMARD, M. Vincent GAY

Membres excusés avec pouvoir :

Membres excusés : M. Xavier ODO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Mixte INSPIRA,

Vu la délibération n°2024/567 en date du 16 décembre 2024 relative au 2<sup>ème</sup> pacte fiscal portant sur la redistribution des produits fiscaux de l'espace industriel Inspira et de son Annexe A,

Vu la délibération n°2026/623 en date du 11 mars 2026 approuvant le Débat d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu le budget primitif pour 2026 se rapportant au Budget Principal,

Au regard de la trésorerie excédentaire du Syndicat mixte, il est proposé au comité syndical de suspendre en 2026 le versement des participations de la Région et de la CC EBER au titre des besoins en fonctionnement et en investissement du Syndicat mixte et de la ZAC.

Les membres proposent d'échanger de nouveau en 2026, au regard de l'avancement des travaux de la ZAC, pour déterminer les modalités de financement pour 2027 et les exercices suivants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical :

➤ **Fixe** le montant des contributions statutaires des Collectivités et EPCI adhérents au titre de l'année 2026 (Budget Principal), ainsi qu'il suit :

- Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 0,00 € ;
- Pour la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône (CCEBER) : 0,00€

➤ **Autorise, Monsieur le Président**, à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants et à signer tout acte relatif à la présente délibération.

Le Président,  
Thierry KOVACS

